Superior Court of Justice Cour supérieure de justice

Affidavit Affidavit Formule 15B Ont. Reg. No. / Règl. de l'Ont : 258/98

Form / Formule 15B Ont. Reg. No. / Règl. de l'Ont.: 258/98 Claim No. / N° de la demande Small Claims Court / Cour des petites créances de Address / Adresse Phone number / Numéro de téléphone Plaintiff No. 1 / Demandeur n° 1 Additional plaintiff(s) listed on attached Form 1A. Le ou les demandeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe. Last name of individual or name of company, etc. / Nom de famille du particulier ou nom de la compagnie, etc. First given name / Premier prénom Second given name / Deuxième prénom Also known as / Également connu(e) sous le nom de Address for service (street & number, unit, municipality, province) / Adresse aux fins de signification (numéro et rue, unité, municipalité, province) Phone no. / N° de téléphone Postal code / Code postal Fax no. / N° de télécopieur LSUC # (if applicable) / N° du BHC (le cas échéant) Representative / Représentant(e) Address for service (street & number, unit, municipality, province) / Adresse aux fins de signification (numéro et rue, unité, municipalité, province) Phone no. / N° de téléphone Fax no. / N° de télécopieur Postal code / Code postal Defendant No. 1 / Défendeur n° 1 Additional defendant(s) listed on attached Form 1A. Le ou les défendeurs additionnels sont mentionnés sur la formule 1A ci-jointe. Last name of individual or name of company, etc. / Nom de famille du particulier ou nom de la compagnie, etc. First given name / Premier prénom Second given name / Deuxième prénom Also known as / Également connu(e) sous le nom de Address for service (street & number, unit, municipality, province) / Adresse aux fins de signification (numéro et rue, unité, municipalité, province) Phone no. / N° de téléphone Fax no. / N° de télécopieur Postal code / Code postal LSUC # (if applicable) / N° du BHC (le cas échéant) Representative / Représentant(e) Address for service (street & number, unit, municipality, province) / Adresse aux fins de signification (numéro et rue, unité, municipalité, province)

Within seven (7) calendar days of changing your address for service, notify the court and all other parties in writing. Dans les sept (7) jours civils qui suivent tout changement de votre adresse aux fins de signification, veuillez en aviser par écrit le tribunal et les autres parties.

Phone no. / N° de téléphone

Fax no. / N° de télécopieur

Postal code / Code postal

ı	F	O	R	M	1	F	0	R	M	I I	ı	F	1	5	R
ı	Г'	u	\mathbf{r}	IV			u	П	IVI	u	ட			u	0

PAGE 2

			Claim No. / N° de la demande						
My name is									
Je m'appelle	(F	ull name / Nom et prénoms)							
I live in									
		& province / Municipalité et province)							
1. I make this affidavit in support of: Je fais le présent affidavit à l'appui de :		Notice of Motion (Form 15A) <i>l'avis de motion (formule 15A)</i>							
		Other: autre :							
and I swear/affirm that the following is true: et je déclare sous serment/j'affirme solennellement que les renseignements suivants sont véridiques :									
Set out the statements of fact in consecutively numbered paragraphs. Where possible, each numbered paragraph should consist of one complete sentence and be limited to a particular statement of fact. If you learned a fact from someone else, you must give that person's name and state that you believe that fact to be true.									
Indiquez les faits, sous forme de dispositions numérotées consécutivement, chacune étant, dans la mesure du possible, une phr. complète limitée à l'exposé d'un seul fait. Si vous avez pris connaissance d'un fait par l'entremise d'une autre personne, vous de indiquer le nom de cette personne et déclarer que vous croyez que ce fait est véridique.									
	•••••								
	•••••••								

Put a line through any blank space left on this page. / Tracez une ligne en travers de tout espace laissé en blanc sur la présente page.

AFFIDAVIT *I AFFIDAVIT*

WARNING: IT IS AN OFFENCE UNDER THE CRIMINAL CODE TO KNOWINGLY SWEAR OR

AFFIRM A FALSE AFFIDAVIT.

AVERTISSEMENT: FAIRE SCIEMMENT UN FAUX AFFIDAVIT CONSTITUE UNE INFRACTION AU CODE

CRIMINEL.